



Jeux francophones de l'Alberta
20 au 22 mai 2022 | EDMONTON

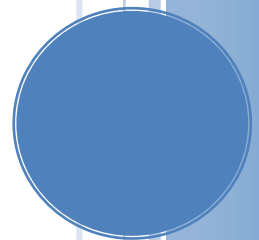
DEVIS TECHNIQUE

Discipline :

Musique

Catégorie :

7^e à 12^e année





DEVIS TECHNIQUE – MUSIQUE

1. SITE DE COMPETITION

- 1.1 La compétition de musique aura lieu dans une classe et sur une scène de l'École Joseph-Moreau à Edmonton.

2 NOMBRE D'ATHLETES

- 2.1 Chaque délégation pourra inscrire un **maximum d'un (1) individu** ou un **(1) groupe comprenant 3 membres maximum** pour un maximum de 9 actes dans le volet musique.
- 2.2 Lorsqu'un participant est inscrit en solo, celui-ci ne peut pas se présenter en groupe. Idem pour un membre d'un groupe qui voudrait participer en solo.
- 2.3 La délégation est responsable de faire la sélection au sein de sa zone si plus d'un acte désire s'inscrire.
- 2.4 Si le volet musique a moins de (9) actes inscrits, il est entendu qu'une zone pourra inscrire plus d'(1) acte jusqu'à ce que le volet soit complet c'est-à-dire 9 actes maximum.

3 INSCRIPTION

- 3.1 Chaque inscription doit être clairement identifié comme étant soit **SOLO** ou en **GROUPE**
- 3.2 Chaque inscription doit contenir un devis technique incluant les besoins techniques, les instruments et d'autres détails au besoin.

4 ACCOMPAGNEMENT

- 4.1 Chaque délégation doit fournir (1) entraîneur/accompagnateur.
- 4.2 La délégation peut assigner d'autres accompagnateurs. Cependant, si la délégation dépasse le nombre total d'accompagnateurs permis, celle-ci devra assumer tous les frais liés au déplacement et à la présence d'accompagnateurs supplémentaires. L'ajout d'accompagnateurs doit être approuvé par la FSFA.

5 FONCTIONNEMENT DE LA COMPETITION

- 5.1 La course aux défis
 - 5.1.1 Une série de défis que chaque zone devra accomplir pour amasser des points. Par le passé, les zones devaient résoudre des énigmes, faire des jams, amasser des points en jouant à des jeux vidéos, répondre à des questions quiz, transcrire de la musique, etc. Les participants n'ont rien à préparer ou à pratiquer pour ce volet.
- 5.2 Compétition de scène : Demi-finales
 - 5.2.1 Chaque acte doit préparer et performer **(2) pièces** sur scène devant jury.
 - 5.2.2 Le jury classera les actes pour déterminer la neuvième jusqu'à la quatrième place de la compétition de scène.
 - 5.2.3 Le top (3) du classement des demi-finales s'affrontera en finales.
- 5.3 Compétition de scène : finales
 - 5.3.1 Les finalistes performeront les **mêmes (2) pièces** sur scène devant jury et public.
 - 5.3.2 Le jury classera les finalistes pour déterminer la troisième, deuxième et première place de la compétition de scène.
- 5.4 Volet musique
 - 5.4.1 Les pointages pour la course aux défis et la compétition de scène sont cumulés pour déterminer le classement final

- 5.5 Rondes de médailles
 - 5.5.1 Or et argent :
 - 5.5.2 Bronze et 4e place :

6 REPERTOIRE ADMISSIBLE

- 6.1 Sélection de répertoire
 - 6.1.1 Chaque acte doit performer (2) pièces
 - 6.1.2 Chaque pièce doit être minimum 2 minutes
 - 6.1.3 Chaque pièce doit être maximum 7 minutes
 - 6.1.4 Les reprises sont admissibles
 - 6.1.5 Les originales sont admissibles
 - 6.1.6 Le répertoire instrumental est admissible
 - 6.1.7 Le répertoire doit être en français s'il y a des paroles
 - 6.1.8 Le répertoire jugé vulgaire, discriminatoire ou inapproprié est inadmissible
- 6.2 Pour les actes solos
 - 6.2.1 Les bandes sonores sont admissibles
 - 6.2.2 L'entraîneur peut accompagner l'acte solo

7 SYSTEME DE POINTAGE

- 7.1 La course aux défis
 - 7.1.1 La réussite de chaque défi donne des points à la zone
 - 7.1.2 Des points partiels peuvent être attribués à la discrétion des juges
 - 7.1.3 Un maximum de 400 points peut être amassé durant cette compétition
- 7.2 La compétition de scène
 - 7.2.1 Un pointage est attribué à chaque zone selon leur classement
 - 7.2.1.1 1^e place 400 points
 - 7.2.1.2 2^e place 350 points
 - 7.2.1.3 3^e place 300 points
 - 7.2.1.4 4^e place 250 points
 - 7.2.1.5 5^e place 200 points
 - 7.2.1.6 6^e place 150 points
 - 7.2.1.7 7^e place 100 points
 - 7.2.1.8 8^e place 50 points
 - 7.2.1.9 9^e place 0 points
 - 7.2.2 Si une délégation présente plus d'un acte selon 2.4, seulement l'acte qui aura la plus haute position au classement recevra des points
- 7.3 En cas d'égalité
 - 7.3.1 Le jury devra délibérer pour offrir des points additionnels à la ou aux zones ayant eu le meilleur esprit d'équipe.

8 ÉQUIPEMENT

- 8.1 Course aux défis
 - 8.1.1 Chaque participant doit apporter (1) paire d'écouteurs avec fil
 - 8.1.2 Chaque participant doit apporter (1) bouteille d'eau réutilisable

8.2 Compétition de scène

- 8.2.1 L'équipement suivant sera fourni selon les devis techniques du point 3.1:
 - 8.2.1.1 Kit de batterie avec pédale pour grosse caisse simple (1 crash, 1 ride, 2 toms, et une caisse claire)
 - 8.2.1.2 Clavier électrique
 - 8.2.1.3 Amplificateurs
 - 8.2.1.4 Microphones
- 8.2.2 Tout équipement ou accessoire nécessaires à la performance qui n'est pas énuméré au point 7.2.1 devra être fourni par la délégation
- 8.2.3 Tout équipement spécialisé (amplificateur avec effets spécifique, pédales à effets, clavier électrique avec sons simulés) nécessaire à la performance devra être fourni par la délégation